

# COUP D'ŒIL

## Algorithme de dépistage et de prise en charge des lésions précancéreuses

### LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS ET LE DÉPISTAGE POPULATIONNEL

Le cancer du col de l'utérus est une maladie que l'on peut prévenir et dont on peut guérir si elle est détectée précocement et prise en charge efficacement. Pendant plusieurs années au Québec, le dépistage de la maladie a été réalisé par cytologie cervicale, une méthode qui présente une sensibilité limitée. À la suite de recommandations faites par l'INESSS pour améliorer la performance du dépistage, la cytologie sera progressivement remplacée par un test plus sensible, le test de détection du virus du papillome humain (VPH). Pour favoriser l'utilisation optimale des ressources disponibles après l'introduction de ce test comme outil de dépistage primaire, des recommandations ont été élaborées pour faciliter la gestion des résultats de dépistage et pour encadrer la pratique de la colposcopie ainsi que la prise en charge subséquente.

#### Objectifs

Ce coup d'œil vise à présenter l'algorithme de dépistage et de prise en charge des lésions précancéreuses du col de l'utérus.

L'algorithme est un **outil d'aide à la décision** regroupant l'ensemble des recommandations de l'INESSS et les références concernant les meilleures pratiques cliniques, réunis dans un format Web dynamique.

Les recommandations s'adressent aux professionnels de la santé du Québec impliqués dans le dépistage, le diagnostic et la prise en charge des lésions précancéreuses du col utérin.

#### L'algorithme en bref :

L'algorithme de dépistage et de prise en charge des lésions précancéreuses couvre différentes thématiques :

- Résultats de dépistage et contexte d'orientation en colposcopie;
- Pratique de l'examen colposcopique;
- Discordance entre la cytologie de référence et l'examen colposcopique/histopathologique;
- Lésions malpighiennes intraépithéliales du col utérin;
- Adénocarcinome *in situ* du col utérin;
- Populations particulières (personnes immunodéprimées, enceintes ou hystérectomisées).

## LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

La persistance d'une infection par un VPH à haut risque (oncogène) représente la principale cause de la maladie. Au Canada, une importante réduction de l'incidence et de la mortalité associée au cancer du col de l'utérus a été observée depuis le début des années 1970. Celle-ci serait principalement attribuable au dépistage, qui permet un diagnostic précoce de la maladie.

La Société canadienne du cancer estime qu'en 2021, au Québec, 290 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus auront été diagnostiqués et que 80 décès auront été enregistrés.

### Le dépistage du cancer du col de l'utérus par cytologie cervicale : une pratique en changement

Pendant plusieurs années au Québec, le dépistage a été réalisé de manière opportuniste par cytologie cervicale (test de Papanicolaou ou test Pap) tous les deux à trois ans chez les personnes de 21 à 65 ans qui ont déjà eu des relations sexuelles. L'analyse cytologique permet d'évaluer le risque immédiat de présenter une lésion précancéreuse ou cancéreuse. La confirmation du diagnostic requiert un examen colposcopique au cours duquel des biopsies seront prélevées.



### Implantation progressive d'un nouveau test de dépistage : le test VPH

Malgré sa contribution significative au dépistage populationnel, le test Pap implique une analyse qualitative des anomalies cellulaires observées et présente une sensibilité limitée pour la détection des cancers et des lésions précancéreuses de haut grade. Dans le but d'améliorer la performance du dépistage de la maladie, le test Pap sera progressivement remplacé, dès l'automne 2023, par un test plus sensible (test VPH) capable de détecter les VPH oncogènes présents dans les cellules et les sécrétions prélevées au col de l'utérus. Les résultats positifs au test VPH seront ensuite triés par cytologie afin de repérer les cas pour lesquels une orientation en colposcopie est requise.

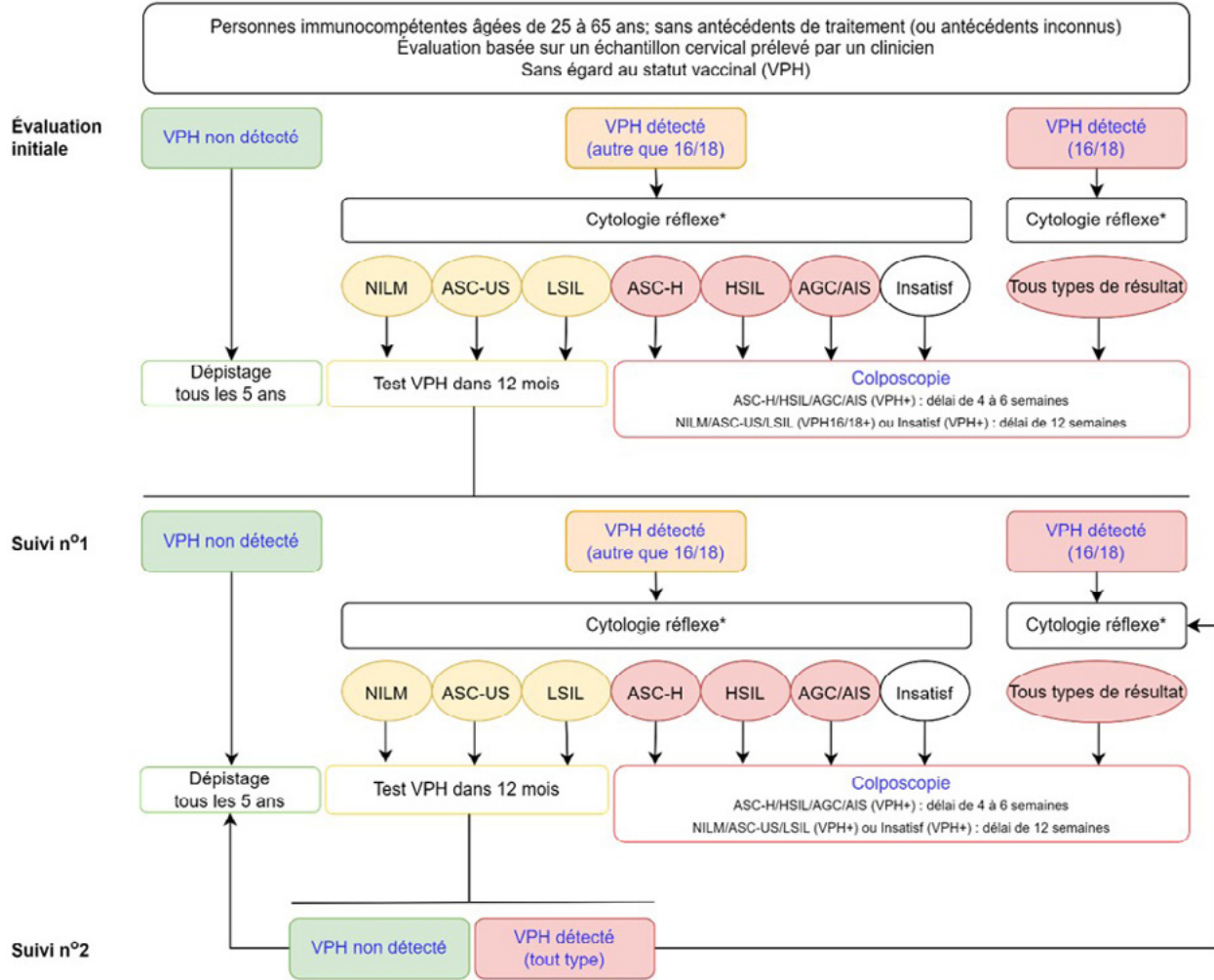
Un programme provincial de dépistage du cancer du col de l'utérus basé sur la détection des VPH oncogènes comme outil de dépistage primaire est en cours d'implantation au Québec. La population visée par ce programme concerne les personnes âgées de 25 à 65 ans. Cette démarche, combinée aux efforts de vaccination contre les VPH, s'inscrit dans la stratégie mondiale qui vise l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problématique de santé publique.

### Comment consulter l'algorithme et l'ensemble des recommandations

L'algorithme et les recommandations sont disponibles dans une version Web qui rassemble les informations suivantes :

<b>Algorithmes</b>		<b>Recommandations</b>		<b>Lignes directrices et données probantes</b>	
L'algorithme fournit un aperçu global de la démarche clinique. Des liens cliquables ont été intégrés afin de faciliter la navigation vers les énoncés de recommandations correspondants.		On trouve dans cette section les recommandations associées aux thématiques abordées dans l'algorithme.		Cette section présente une synthèse des principales lignes directrices publiées pour les différentes thématiques abordées.	

## Résultats de dépistage et contexte d'orientation en coloscopie



AGC : cellules glandulaires atypiques; AIS : adénocarcinome in situ; ASC-H : cellules malpighiennes atypiques ne permettant pas d'exclure une lésion malpighienne intraépithéliale de haut grade; ASC-US : cellules malpighiennes atypiques de signification indéterminée; HSIL : lésion malpighienne intraépithéliale de haut grade; Insatisf : insatisfaisante; LSIL : lésion malpighienne intraépithéliale de bas grade; NILM : absence de lésion intraépithéliale ou de malignité; VPH : virus du papillome humain.

\* La « cytologie réflexe » désigne l'exécution automatique d'un examen cytologique sur un échantillon cervical à la suite d'un résultat positif au test VPH (tout type). Le prélèvement en milieu liquide permet de réaliser la cytologie à partir du même échantillon que celui employé pour le test VPH.

### Publication disponible en lien avec le cancer du col :

[Cancer du col utérin : transition du dépistage par test Pap vers le dépistage par test VPH](#)

### Publications à venir :

Initier un test de dépistage du cancer du col utérin par test VPH et en assurer le suivi (Protocole médical national)

Dépistage du cancer du col de l'utérus au Québec : recommandations pour l'implantation du test de détection des virus du papillome humain (test VPH) comme test de dépistage primaire - utilisation de l'autoprélèvement (Mise à jour 2024).

Le contenu de cette publication a été rédigé et édité par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).

Il s'agit d'un *Coup d'œil* intitulé [Algorithme de dépistage et de prise en charge des lésions précancéreuses](#), publié en novembre 2023. Ce document peut être consulté à la section Publications du site [inesss.qc.ca](https://inesss.qc.ca).

## **DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA PERTINENCE DES MODES D'INTERVENTION EN SANTÉ**

### **Professionnelle scientifique**

Mélanie Béland, Ph. D.

### **Collaborateurs internes**

Dr Jean-François Boivin, MD, Sc. D., FRCPC

Mélissa Côté, Ph. D.

### **Coordonnateur scientifique**

Jim Boulanger, Ph. D.

### **Adjointe à la direction**

Elisabeth Pagé, Ph. D., MBA

### **Directrice**

Catherine Truchon, Ph. D., M. Sc. Adm.

## **TRANSFERT DE CONNAISSANCES**

### **Designer graphique**

Marjolaine Rondeau, B.A.

### **Coordonnatrice scientifique**

Geneviève Corriveau, M. Sc.

### **Adjointe à la direction**

Mélanie Martin, Ph. D.

### **Directrice**

Isabelle Ganache, Ph. D.

### **Programmation web**

Créations Touché inc.

Ce document peut être utilisé, reproduit, imprimé, partagé et communiqué, en tout ou en partie à des fins non commerciales, éducatives ou de recherche uniquement, à condition que l'INESSS soit dûment mentionné comme source. Les photos, images ou figures peuvent être associées à des droits d'auteurs spécifiques et nécessitent une autorisation de la part de l'INESSS avant utilisation. Toute autre utilisation de cette publication, incluant sa modification en tout ou en partie ou visant des fins commerciales, doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'INESSS. Une autorisation peut être obtenue en formulant une demande à [droitdauteur@inesss.qc.ca](mailto:droitdauteur@inesss.qc.ca).

© Gouvernement du Québec, novembre 2023

**Institut national  
d'excellence en santé  
et en services sociaux**

**Québec** 